

Motion relative à la DHG présentée au CA du lycée Camus Sermenaz du jeudi 4 février 2021.

Le montant de la DHG ne nous semble pas suffisant. Le rectorat prévoit 1096h pour la partie lycée général et technologique pour notre établissement l'an prochain, contre 1120 à la même date, l'an dernier. Cela représente une baisse de 2.1%. A cela s'ajoute la perte de 22 des 25 IMP qui nous étaient alloués. Comme Ces IMP sont à prendre sur la DHG, on peut considérer que la baisse de nos moyens atteint 4,1%.

Notre allocation progressive de moyens est passée de 36h à 17h, soit une baisse de 52.7%. Cette baisse concerne l'ensemble des lycées qui la percevaient. Il y a toutefois bien une chose qui augmente, la part des HSA qui passe en une année de 116.5 heures à 156.5 heures soit une hausse de 34.7%. Cette forte hausse des heures supplémentaires ne peut qu'amener à des compléments de service donné dans les disciplines suivantes, l'HG et la PC, ce que nous dénonçons. Les collègues amenés à travailler sur plusieurs établissements voient leurs conditions de travail se dégrader.

Pourtant le nombre de divisions prévues reste stable et le nombre d'élèves est en augmentation sur le lycée puisqu'on prévoit 820 élèves contre 795 l'an dernier, c'est une hausse de 3.1%.

Nous nous interrogeons donc sur la politique du rectorat à l'égard de notre établissement comme d'autres établissements ayant un profil similaire. Cette baisse de nos moyens remet en cause nos conditions de travail et dégrade considérablement les conditions d'apprentissage de nos élèves. Les moyens alloués ne nous permettent plus d'envisager de créer d'autres classes afin d'avoir des effectifs plus réduits. Cela est d'autant plus dommageable que nous sommes soumis aux conditions difficiles liées au contexte sanitaire et à l'épidémie de la Covid.

En effet, entre 2011 et 2019, dans notre lycée, la part de boursiers est passée de 24,5% à 43.7% - à titre de comparaison, il est de 24.4% à l'échelle académique en 2019. Entre 2013 et 2019 la proportion d'ouvriers et d'inactifs parmi les parents de nos élèves s'est accentuée de 34.1% à 43.2% - 22.77% à l'échelle académique en 2019. A l'inverse la part d'enfants de cadres moyens diminue de 18 à 12.7%. Celle des enfants de cadres supérieurs et d'enseignants se réduit de 21.7% à 15.7% -31,5% à l'échelle académique en 2019. En 2016, 44,9% de nos élèves venaient de collèges REP +, c'est 53,4% en 2019, le taux académique étant en 2019 de 7,2%. **Ils nous semblent que ces éléments ne sont pris en compte qu'à la marge par le rectorat dans les moyens qu'il attribue à notre établissement.**